



# Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier  
CST du 31 JANVIER 2024**

## **Dossier 1 - DSP pour la gestion du stationnement payant en voirie et en enclos sous la forme d'une concession**

Dans le cadre de ce dossier et comme nous l'avons dit en réunion préparatoire, l'UNSA souhaite noter l'effort didactique qui a été fait dans la présentation et l'explication du choix opéré par l'administration de recourir à une concession.

Pour autant, l'UNSA note, une nouvelle fois, que la collectivité fait le choix de recourir à une DSP et laisse ainsi, malgré elle, la place à une structure privée qui n'aura très certainement comme seul but que d'enrichir ces actionnaires.

Cela ne devra pas se faire au détriment du service public rendu et sur le dos du porte-feuille des marseillais, notamment au regard de l'état de certains parkings et des incivilités récurrentes sur certains lieux gérés par ces opérateurs.

L'UNSA sera donc attentive aux différents tarifs et demande à l'administration d'être extrêmement vigilante notamment sur le montant des tarifs et abonnements qui seront proposés aux habitants de notre territoire.

A ce propos pourriez-vous nous indiquer quelles sont les modalités de contraintes que vous allez pouvoir exercer dans le cadre de cette concession sur ce sujet ?